



Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 4 mai 2010**

Le présent procès verbal  
compte 25 pages, annexes  
comprises

La séance est ouverte à 18 h 10.

L'ordre du jour est adopté (annexe 1 et 3)

Le quorum n'est pas nécessaire : cette séance se tient suite au report, faute de quorum, de la séance prévue le 12 avril (annexes 2 et 4)

15 membres sont présents (liste en annexe 5).

M. PEILLON sera secrétaire de séance.

Le procès verbal du CA précédent (18 février) doit être modifié de la façon suivante :

§ 2 Préparation de rentrée, récapitulation des mesures envisagées

SVT : lire « suppression du poste de stagiaire et maintien d'un BMP » au lieu de « suppression du BMP »

Ajouter un paragraphe « Sortie et voyage ».

Une sortie à Bordeaux le 26 mars pour les élèves de seconde participant au projet « média ». Cette sortie, gratuite pour les élèves, a été adoptée à l'unanimité.

**1. Compte financier**

M. l'intendant présente le compte financier de l'année 2009, par un document simplifié joint en annexe 6. Interrogée à cet égard, l'assemblée préfère cette présentation à la présentation sortie du logiciel de gestion comptable, présentation qui reste évidemment à disposition des membres qui la souhaiteraient.

M. LAFORIE attire l'attention du conseil sur les subventions complémentaires et ciblées (achat d'ordinateurs, de mobilier, ...) accordées par la Région au lycée. Leur montant total représente l'importante somme de 72.000 € pour l'année.

Il présente ensuite les résultats de l'exercice financier et répond aux questions sur les pages 1 à 10 de l'annexe. On y remarque en particulier la dépense inférieure aux prévisions en ce qui concerne la viabilisation. D'une part des économies d'énergie ont été faites, d'autre part l'augmentation supposée du prix du gaz n'a pas eu lieu en 2009.

La présentation du bilan montre

Une augmentation des réserves du service général de 15 277.07 €

Une augmentation des réserves du service J1 (enseignement technique) de 2 436.25 €

Une diminution des réserves disponibles du service d'hébergement de 9 017.61 €.

Cette diminution s'explique par une augmentation du stock de denrées (+5132.37€) et par les prélèvements effectués au cours de l'année 2009 pour acheter du petit matériel et effectuer des travaux de maintenance des installations de cuisine.

Le bilan est donc satisfaisant. Le Proviseur rappelle que l'objectif d'un établissement scolaire n'étant pas de faire des économies, mais de dépenser au mieux des intérêts des élèves l'argent

public, ces réserves sont à disposition pour des projets de qualité. D'ailleurs un prélèvement sur réserves sera proposé dans la suite de ce conseil.

L'affectation du résultat est proposée de façon correspondant aux chiffres ci-dessus.

Une précision est apportée, à la demande d'un parent : les recettes du service annexe sont constituées uniquement des versements des familles.

Le compte financier et la répartition du résultat sont soumis au vote :

Pour 14 :            Contre : 0            Abstention : 1

## **2. Décisions budgétaires modificatives**

### **2.1 D.B.M pour information**

La DBM 3 est présentée pour information au CA (annexe 7).

Il s'agit de subventions affectées à des objets précis et accordées par le Conseil Régional : 23 ordinateurs en remplacement d'anciens, matériel de sciences physiques pour la classe de Math Sup, achat de 6 tableaux numériques interactifs (groupement d'achats de Nérac), frais de correspondance, frais liés à l'épidémie de grippe, mobilier pour salles de classe (demande de novembre), matériel pour l'atelier médialangues.

Cette DBM ne soulève ni question ni objection.

### **2.2 D.B.M. pour vote**

La DBM 4 (annexe 8) est ensuite présentée. Il est proposé un prélèvement sur réserves.

25 600 € pour le service général :

9.900 € sont proposés pour le chapitre A1 (pédagogie) : outre quelques achats complémentaires (imprimantes, chariots), il s'agit essentiellement de crédits de « précaution » pour pouvoir faire face à des demandes nouvelles et imprévues.

15.700 € aux autres chapitres du service général : achat de mobilier pour aménager un nouveau bureau destiné à l'agent d'encadrement, achat de matériels informatiques pour l'administration, don au foyer (voir ci-dessous) et crédits de précaution

73 500 € pour le service annexe d'hébergement.

40.000 € de précaution pour l'achat de denrées alimentaires

17 500 € : renouvellement de vaisselle et tables du réfectoire, travaux dans la restauration et l'internat

16 000 € : mise en place d'un nouveau système de contrôle d'accès au service de restauration.

### **2.3 Contrôle d'accès à la restauration.**

Les distributeurs de plateaux, qui servent également de moyen de contrôle d'accès, sont anciens, obsolètes et dégradés. Ils ne donnent plus satisfaction étant en raison du grand nombre d'élèves sans carte. Ils doivent de toute façon être remplacés. Ils peuvent l'être à l'identique ou par un système plus évolué et plus simple de fonctionnement : un contrôle biométrique (lecture du profil de la main) qui commandera l'ouverture d'un tourniquet. C'est ce système, adopté dans de très nombreux établissements (collège Lubet Barbon, lycée Gaston Crampe, ...) qui est proposé au conseil, après consultation des agents de cuisine concernés.

Le principe de fonctionnement est simple : l'élève (ou l'adulte) fait enregistrer le profil de sa main en début d'année sur le logiciel spécifiquement dédié. A chaque passage, il tape un code chiffré et pose sa main sur le lecteur afin d'ouvrir un tourniquet (style métro).

Ce système est autorisé par la CNIL, sous réserve qu'un choix alternatif soit proposé aux usagers, ce qui sera le cas sous forme d'une carte.

Un débat s'engage, diverses réticences sont formulées.

#### 2.4 Votes

Il est décidé

- d'adopter ce système
- de faire connaître aux familles l'existence de ce choix
- d'en informer le collège et de lui demander de faire connaître l'alternative aux familles.

Cette décision est prise après le vote suivant :

Pour : 9

Contre : 2

Abstentions : 4

Le Conseil trouvera en annexe 10 le courrier du Proviseur au Principal lui transmettant cette demande.

Une fois cette décision prise la D.B.M. est soumise au vote et est acceptée avec les mêmes résultats.

#### 2.5 Taxe d'apprentissage.

La campagne de collecte 2009 se traduit par des recettes supérieures à 17.600 €, auxquelles s'ajoute un reliquat non encore utilisé d'environ 21 000 €.

Il est proposé d'en affecter une partie à l'achat de vidéoprojecteurs et à la création d'un site internet.

Après discussion le montant prévu pour ces achats est porté à 6.000 €.

### **3. Point sur les travaux votés par le Conseil Régional.**

De nombreuses subventions ont été votées par la collectivité territoriale au bénéfice de l'établissement, et restent à mettre en œuvre par son mandataire. Le lycée sera donc, le conseil l'espère, le cadre de travaux pendant les vacances d'été.

Le montant de travaux attendus est de l'ordre d'un million d'euros et se répartit comme suit :

Réfection des fenêtres de l'internat et réseau informatique dans le bâtiment A : 220.000 €  
(Commission permanente du 24/11/2008)

Deuxième tranche pour les fenêtres : 200.000 € (CP du 16/2/2009)

Sanitaires et chauffage de l'internat : 90.000 € (CP du 16/2/2009)

Prévention de la légionellose, réseau d'eau chaude : 100.000 € (CP du 23/11/2009)

Réfection des salles de classe et couloirs, câblage informatique du bâtiment A : 319.000 € (CP du 23/11/2009)

Réfection des peintures de l'internat : 50.000 € (CP du 11/1/2010)

Etude de faisabilité pour la transformation de la chapelle en salle polyvalente : 15.000 € (CP du 11/1/2010)

Création d'une porte donnant sur la rue Nonères, entre le bâtiment restauration et le foyer, pour accès des agents territoriaux directement à leurs vestiaires, sans avoir à passer par le quai de la cuisine : 1 500 € pour la porte, la maçonnerie étant effectuée par les agents du lycée.

Travaux dans l'ancienne salle de permanence libre pour installation de l'atelier médialangues : non chiffré (vote prévu en juin).

Le Conseil se réjouit de cette amélioration des conditions de vie et de travail de tous et s'inquiète de ne pas voir démarrer ces travaux.

Une discussion s'établit sur l'utilisation de la chapelle : salle polyvalente, de spectacles, avec des lieux servant de réserves, exposition permanente relative à l'histoire du lycée, ... Cette réflexion sera affinée et développée en fonction des conclusions des experts.

#### **4. Contrats et conventions**

- Handilandes : accord unanime du CA pour autoriser une convention d'accueil de cette structure le week end des 5 et 6 juin au tarif réglementairement voté. Attention au 3<sup>o</sup> étage de l'internat qui n'est pas accessible aux handicapés moteurs devant utiliser un ascenseur.
- Don de 700 € au FSE. Le FSE a payé deux opérations relevant de l'établissement : d'une part l'achat de manuels pour le CDI, d'autre part des frais afférents à la venue d'un écrivain dans le cadre d'une opération pédagogique. Le CA décide donc de procéder au remboursement et à la régularisation comptable.
- Mme CLERC, professeur d'anglais) souhaite impliquer l'établissement dans un projet COMENIUS dont elle serait le pilote. Ce projet concernerait la législation européenne et les femmes (annexe 9). Le recueil des candidatures d'autres partenaires est en cours. Le travail par correspondance sera, si les crédits sont accordés, complétés par un ou plusieurs voyages d'élèves chez les partenaires, ainsi qu'un ou plusieurs accueils de partenaires. Le Conseil donne un accord unanime à la présentation de ce projet auprès de l'Agence Européenne.

#### **5. Sorties et voyages**

5.1 Journée « développement durable en fête » . Accord unanime du CA pour autoriser M. AUGUSTIN à conduire sa classe de 1<sup>o</sup> à Bordeaux dans ce cadre le 18 mai. Gratuit pour les élèves. Prise en charge totale des frais de déplacement par le Rectorat qui remboursera l'établissement.

5.2 M. CAZALA se propose de conduire ses deux classes de 1<sup>o</sup>STG dans les Pyrénées : Entreprise LINDT, site de LACQ et accrobranche. Accord unanime, moins une abstention.

#### **6. Questions diverses**

##### **6.1 Dates officielles de congés.**

Le Proviseur informe l'assemblée du fait que, par décision rectorale, les cours du vendredi 3 juin 2011 sont reportés au mercredi 3 novembre 2010.

##### **6.2 Manuels scolaires**

L'inquiétude des fédérations de parents d'élèves devant les dates de choix des manuels, notamment pour la nouvelle seconde, est exprimée et comprise. Une correspondance d'un éditeur donnant ses prévisions de parution est communiquée. Il est précisé que, depuis ce courrier, les nouveaux programmes ont été publiés (BO du 29 avril).

Le Proviseur précise qu'il insistera pour que les enseignants choisissent au plus vite, dès que des spécimens en nombre suffisant leur seront parvenus.

Il est probable que la rentrée se fera sans avoir la totalité des manuels, ce qui aurait pour conséquence que les fédérations devraient organiser plusieurs remises. Les locaux du lycée peuvent être empruntés à cet effet, mais cela ne simplifierait pas forcément le travail des fédérations qui opèrent sur plusieurs lycées.

### 6.3 Calendrier de fin d'année scolaire.

Conseils de classe (dates fixées au BO) :

2° 14 juin

1° 10 et 11 juin

T : 7 et 8 juin.

Baccalauréat : les épreuves écrites ayant lieu dans le lycée conduiront à fermer l'établissement du 16 au 23 juin, inclus.

Les élèves de seconde seront encouragés à effectuer un stage de découverte en milieu professionnel durant cette période. Les services d'hébergement restent à leur disposition, comme à celle de tous les élèves.

### 6.4 Croix Rouge

M. COLLING, représentant des parents d'élèves, intervient à un autre titre : celui de Vice Président de la Croix Rouge 40, pour proposer à l'établissement une formation gratuite, au bénéfice des élèves et / ou des personnels, au maniement des défibrillateurs, qui vont être installés en nombre dans les lieux publics de la ville. Cette proposition reçoit un accueil favorable et sera étudiée à la rentrée avec le personnel infirmier du lycée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance  
P. PEILLON

Le Proviseur, Président  
J. D. DAUX